



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente de la culture

Le vendredi 6 juin 2003 — Vol. 38 N° 1

Élection du président et du vice-président

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
880, avenue Honoré-Mercier, bureau 195
Québec, Qc
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Société canadienne des postes – Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 40010195

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de la culture
Le vendredi 6 juin 2003 — Vol. 38 N° 1

Table des matières

Élection du président, M. William Cusano	1
Élection du vice-président, M. André Boulerice	1

Intervenants

M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée
M. William Cusano, président de la commission

M. Pierre Moreau
Mme Cécile Vermette
M. André Boulerice

Le vendredi 6 juin 2003 — Vol. 38 N° 1

Élection du président et du vice-président

(Quinze heures vingt-deux minutes)

Le Président (M. Bissonnet): Alors, je déclare ouverte la séance de la commission de la culture. Le mandat de cette séance est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection du président et du vice-président de la commission. Conformément à l'article 127 du règlement, la commission de l'Assemblée nationale a décidé hier que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que le poste de vice-président revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

**Élection du président,
M. William Cusano**

Je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de président. M. le député de Marguerite-D'Youville.

M. Moreau: M. le Président, c'est pour moi un privilège de proposer comme président de la commission de la culture mon collègue le député de Viau, M. William Cusano.

Le Président (M. Bissonnet): Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Adopté. Je déclare donc, c'est un plaisir pour moi, le député de Viau président de la commission de la culture. Je lui souhaite un bon mandat et je lui cède le fauteuil.

**Élection du vice-président,
M. André Boulerice**

Le Président (M. Cusano): Merci, mes chers collègues. Mon premier devoir, c'est de procéder à l'élection du vice-président de la commission de la culture. Alors, est-ce qu'il y a des propositions de la part de l'opposition?

Mme Vermette: Bien oui, M. le Président. Alors, vous voyez qu'on est dans une équité. Alors,

M. le Président, j'ai l'honneur de présenter la motion suivante:

«Conformément à l'article 134 du règlement de l'Assemblée nationale, que le député de Sainte-Marie—Saint-Jacques, M. André Boulerice, soit élu vice-président de la commission de la culture pour une durée de son mandat.»

Le Président (M. Cusano): Merci. Est-ce qu'il y a d'autres propositions?

M. Boulerice: Qui oserait?

Le Président (M. Cusano): Qui oserait? Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Cusano): Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Cusano): Alors, je déclare donc élu le député de Sainte-Marie—Saint-Jacques, M. André Boulerice, vice-président de la commission de la culture, et je vous en félicite, M. le vice-président.

M. Boulerice: J'en profite, M. le Président, pour offrir ma plus entière collaboration et, dans mon cas, c'est un retour à cette commission, j'y ai siégé durant neuf ans.

Le Président (M. Cusano): Merci beaucoup, M. le vice-président.

Alors, mon prochain devoir, c'est justement d'ajourner les travaux de cette commission sine die.

(Fin de la séance à 15 h 25)